

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 14 (1869)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pendant que vu l'importance de ce travail, nous regrettons que l'auteur ne se soit pas mis par sa manière d'écrire, à la portée d'un public plus nombreux ; il eût été possible, ce nous semble, de dire les mêmes choses plus simplement et en moins de pages et cela sans rien sacrifier du fond ; la vulgarisation des idées développées en eût d'ailleurs grandement profité. Il nous paraît en outre que l'auteur a trop peu tenu compte de l'effet moral et réel des armes de l'infanterie dans l'offensive, et, si nous devons ici exprimer notre impression générale, nous dirions, sous toutes réserves cependant, que la lecture attentive de ce volume, nous a amené à la conviction que les guerres de l'avenir ne se distingueront de celles du passé que par la nécessité d'une appréciation beaucoup plus exacte du terrain, de l'adoption de formes élémentaires adaptées à l'effet des nouvelles armes, puis par la nécessité d'une tactique beaucoup plus raisonnée et beaucoup plus intelligente que par le passé. En outre une répartition judicieuse des troupes deviendra toujours plus importante, et le grand mais difficile problème à résoudre consistera à savoir les disposer de manière à obtenir la supériorité locale sur les points importants sans négliger cependant les lignes secondaires.

Si la défensive a gagné considérablement par l'introduction des nouveaux fusils, l'artillerie rayée, comme le dit l'auteur, a rétabli l'équilibre ; nous ajouterions à cela que cette arme sera appelée à jouer un rôle beaucoup plus considérable encore que par le passé et à préparer plus à fond le combat.

L'ouvrage du capitaine Gatti n'aurait d'ailleurs d'autre utilité que d'attirer notre attention sur les changements que produiront les nouvelles armes dans les dispositions du combat et dans la conduite des troupes sur le champ de bataille, qu'il mériterait pour cela déjà de fixer sérieusement notre attention. Celui-là seul qui aura médité ces graves questions durant les loisirs de la paix, ne sera pas pris au dépourvu au moment de la guerre et sera capable de les résoudre utilement sur le champ de bataille.

L. DE PERROT,  
lieutenant-colonel fédéral.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les essais concernant l'armement de la cavalerie qui, selon le vœu de l'Assemblée fédérale, doivent se continuer cette année, auront lieu à l'école des recrues de cavalerie à Aarau et au cours de répétition des dragons à Bière, du 20 au 27 juin prochain.

Les armes qui doivent servir pour l'essai sont la carabine à aiguille et aussi la carabine à répétition d'après un nouveau modèle de l'invention de M. Vetterli.

---

Le Conseil fédéral a approuvé les propositions du Département de l'Intérieur relativement à l'apurement du compte pour l'achat d'étalons reproducteurs fait en 1868. Le compte total, tous frais compris, s'élève pour cinquante étalons à 118,387 fr. 50 c. Sur cette somme la Confédération supporte le 30 %, soit 46,427 fr. ; le reste, soit 108,331 fr., incombe aux cantons.

En dehors du prix d'achat, les frais pour entretien des chevaux, frais de change, indemnité de la commission pendant son séjour à Aarau et honoraires des délégués s'élèvent à 36,370 fr. 78 c., soit 730 fr. par cheval. Il est à remarquer que, dans le canton de St-Gall, en 1867, les mêmes frais ont été de 807 fr. par cheval, non comprise l'indemnité aux délégués. Dans le Valais, dernièrement, les mêmes frais pour un seul cheval ont été de 697 fr. Le chiffre auquel est arrivée la commission fédérale n'a donc rien d'extraordinaire. Quant aux frais personnels des délégués qui ont été en Angleterre, ils figurent dans ce compte à raison de 21 fr. 70 c. par jour et par délégué, ce qui n'est pas exagéré. — Après tout le bruit qui s'est fait sur cet achat, il y a quelque temps, ces renseignements paraissent de nature à faire tomber complètement certaines accusations qu'on s'est plu à mettre en circulation un peu à la légère.

---

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a pris, à la date du 20 janvier, un arrêté concernant la mise à exécution des prescriptions de la loi fédérale du 21 décembre 1867, touchant les modifications à apporter à l'habillement et à l'équipement de l'armée fédérale.

Cet arrêté a reçu dès lors la sanction fédérale.

---

**France.** — Le *Moniteur de l'armée* du 1<sup>er</sup> octobre 1868 donne les renseignements suivants sur les camps de manœuvre :

Vers la fin du règne de Louis XIV et au commencement de celui de la Maintenon, il y eut, non loin des résidences royales, des réunions de troupes ou camps de plaisance que le successeur du Grand Roi continua pour le plus grand plaisir de la marquise de Pompadour.

L'historien de la célèbre comtesse Du Barry, dans le second volume des mémoires de cette dernière maîtresse de Louis XV, parle d'un camp formé vers la fin du règne de Louis le Bien-Aimé, et établi à Royal-Lieu, entre la forêt et la ville de Compiègne.

« La favorite, dit-il, y parut comme Armide; et combien de nos jeunes militaires auraient voulu mériter qu'elle les fit conduire dans les jardins enchantés. Le régiment de Beauce fut comblé de ses faveurs. Le beau-frère de la comtesse, connu sous le nom de l'honnête homme, était capitaine dans ce corps. M<sup>me</sup> Du Barry donna un repas splendide à tous les officiers, et fit faire une abondante distribution aux soldats. Le comte de Latour-du-Pin ne put se dispenser de faire rendre les honneurs militaires à la favorite, etc. »

Le camp de Compiègne, du temps de la Du Barry, est le dernier de ces sortes de camp de luxe, dans l'histoire moderne de nos armées.

On voit qu'il y a loin de ces camps à ceux de notre époque. Une Pompadour, une Du Barry, seraient singulièrement accueillies de nos jours, dans nos rassemblements de Boulogne, de Sathonay, de Châlons, de Lannemezan, si elles existaient, et si elles avaient la prétention de se faire rendre les honneurs militaires. Nous sommes convaincus qu'il n'est pas un colonel, pas un chef de corps, pas

un officier-général qui consentit à se faire, comme au bon temps de Louis XV, le plat adulateur d'une favorite en titre.

Les premiers camps furent donc des camps de plaisirs et nullement des camps d'instruction. On y paradait sous les yeux du roi, de la cour et des maîtresses du souverain, mais on ne cherchait pas à y apprendre le métier de la guerre.

Sous Louis XVI, il y eut aussi un camp à Compiègne, mais il fut plus sérieux. Le vertueux et malheureux prince n'y donna pas, comme son prédécesseur, le scandaleux exemple d'une honteuse condescendance aux caprices de maîtresses, qu'il n'avait d'ailleurs pas.

Pour trouver, après cette époque, des camps d'instruction, il faut sauter par dessus la Révolution, car pendant, la République, les camps étaient aux armées et en face de l'ennemi; on s'instruisait en se battant; la guerre incessante, le canon toujours grondant, ne laissaient pas de loisir pour l'étude théorique.

Vint, sous le Consulat, le premier camp d'instruction établi sur la plus vaste échelle, celui de Boulogne, où nos soldats de toutes nos armées, de toutes *provenances*, vinrent s'instruire, se coordonner sous les yeux de nos plus brillants généraux, aussi bien des armées de Sambre-et-Meuse, du Nord, de Rhin et Moselle, de l'Helvétie, que de ceux d'Italie, d'Egypte et de Syrie.

Alors on vit les soldats de Jemmapes, de Valmy, de Fleurus, de Zurich, de Lodi, de Castiglione, d'Arcole, des Pyramides, du Mont-Thabor commandés par les Davoust, les Soult, les Friant, les Vandamme, les Valhubert, les Marmont, les Ney, les Oudinot, les Lannes, les Suchet, les Baraguay-d'Hillier, les Gudin, les Drouot, les Legrand, les Milhaud, les Grouchy, se former à l'art difficile de la guerre sous les yeux du plus grand capitaine des temps modernes.

Avant le camp de Boulogne, berceau de cette grande armée qui fit le tour de l'Europe au pas de charge, dont la première étape fut Ulm et Austerlitz; la dernière et le tombeau glorieux, les plaines de Mont-Saint-Jean, avant ce camp, chaque général avait sa façon de conduire ses troupes; chaque armée sa manière de camper, de vivre et de combattre. Napoléon, l'organisateur par excellence, voulut tout régulariser dans l'art militaire de la France. Il réunit pour cela, en face de son ennemi d'outre-Manche, les éléments puissants épargnés par les combats, depuis 1792.

Boulogne fut donc bien réellement le camp d'instruction, type et père de tous ceux qui vinrent après lui. Il y fut envoyé des troupes jusqu'en 1811. En 1810, il était commandé par Vandamme.

La Restauration voulut aussi avoir ses camps, mais ils retombèrent un peu dans ceux de l'ancienne monarchie. On y eut des réminiscences du camp de Compiègne du dix-huitième siècle, on sacrifia quelque peu au luxe et au plaisir.

Sous le gouvernement de Juillet, les camps établis sur les mêmes emplacements, à portée des mêmes villes, furent un peu plus sérieux. De jeunes princes avides d'instruction militaire, les commandèrent avec distinction; et nous serions ingrats si nous venions jamais à oublier que c'est au camp d'Helfaut, près St-Omer, pendant l'hiver de 1839 à 1840, que le duc d'Orléans organisa et façonna les ba-

taillons de chasseurs à pied, aujourd'hui l'orgueil de notre armée et sa véritable infanterie légère.

Le second Empire au point de vue de l'instruction des troupes, a fait mieux encore que tous les gouvernements qui l'ont précédé, nous devons le reconnaître. En effet, d'établissements éphémères et souvent désignés pour obéir à quelque caprice princier, il a fait des établissements stables et permanents dans lesquels tous les corps, à tour de rôle, viennent acquérir une instruction uniforme et solide, pendant un temps assez long, pour que les principes reçus portent des fruits réels, un enseignement qu'on ne saurait oublier.

Sous la Présidence, l'armée a eu ses camps de Satory, mi-parti politique, mi-parti militaire. Le second Empire, comme le premier, a eu ensuite ses camps de Boulogne, d'où une division s'est élancée dans la Baltique, tandis que chaque jour des renforts partaient pour la rude tranchée de Sébastopol.

Mais l'Empereur Napoléon III n'a pas tardé à reconnaître les inconvénients des établissements sur les dunes de Boulogne. Un baraquement dispendieux et qu'il fallait renouveler sans cesse ; pas de terrain de manœuvre pour l'emploi des troupes en grande masse ; des difficultés de réunir, lorsqu'il fallait, même pour une simple revue, les divisions d'un même corps.

C'est alors qu'en 1857, Sa Majesté vivement préoccupée de la nécessité d'avoir une école permanente d'instruction pratique pour l'armée, et des écoles de tir pour les expériences à faire, fonda le camp de Châlons, qu'il voulut inaugurer avec sa garde.

Cette garde y est retournée en 1866, et pendant les dix autres années, en y comprenant celle dans laquelle nous nous trouvons, tous les bataillons de chasseurs à pieds, tous nos régiments d'infanterie de ligne, la majeure partie de nos régiments de cavalerie de réserve de ligne, presque tous ceux de cavalerie légère, des batteries, en grand nombre, puisées dans tous les régiments d'artillerie montés et à cheval, enfin des compagnies détachées de nos trois régiments du génie, ont été recevoir à cette haute école, les meilleurs enseignements.

Cette année, le nouvel armement exigeant une étude plus approfondie encore, le Ministre de la guerre a obtenu des Chambres un crédit nécessaire pour un développement plus considérable à donner aux camps d'instruction.

Ainsi, outre le camp de Sathonay, près Lyon, où les trois divisions d'infanterie du 4<sup>e</sup> corps se rendent successivement ; outre la garnison de Lunéville, véritable camp pour la division de cavalerie qui s'y trouve, l'armée française a reçu un précieux complément d'éducation dans les camps de St-Maur, près Paris, de Lanne-mezan près des Pyrénées, et dans le double camp du Mourmelon, près de Châlons. Sans compter les deux divisions d'infanterie de la garde impériale, ces divers camps auront vu passer :

Douze bataillons de chasseurs à pied, quarante-huit régiments d'infanterie de ligne, onze de cavalerie, et vingt-sept batteries, indépendamment de celles des régiments à Vincennes qui ont évolué avec les brigades du camp de St-Maur.

Nous sommes loin des camps des Maintenon, des Pompadour et des Du Barry.

PIERRE DE LACOUR.

On sait qu'au budget de 1869 a été inscrit un crédit pour l'augmentation de la solde des officiers de tous grades, et que des augmentations nouvelles seront portées aux budgets de 1870 et 1871. La garde impériale, qui jouit d'une solde spéciale, ne participe pas à ces augmentations.

La solde de général de division sera : en 1869, de 16,000 fr. ; en 1870, de 17,000 fr. ; en 1871, de 18,000 fr.. Celle des généraux de brigade est portée à 10,667 fr. en 1869 ; 11,333 fr. en 1870 ; 12,000 fr. en 1871.

Voici maintenant les tarifs successifs pour les divers grades :

	1869	1870	1871
Colonels . . . . .	6,667 fr.	7,083 fr.	7,500 fr.
Lieutenants-colonels . . . . .	5,553	5,767	6,000
Chefs de bataillon ou escadron.	4,700	4,900	5,100
Capitaines, 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3,067	3,133	3,200
» 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	2,667	2,733	2,800
Lieutenants . . . . .	2,150	2,200	2,250
Sous-lieutenants . . . . .	1,750	1,800	1,850

D'après le « projet d'une nouvelle organisation militaire » la solde des officiers suisses, calculée pour un service d'une durée d'un an, serait la suivante :


Commandant en chef, 14,600 fr. ; chef d'état-major général, 9,125 ; divisionnaire, 7,300 fr. ; colonel-brigadier, 5,475 fr. ; lieutenant-colonel, 4,380 fr. ; major, 3,650 fr. ; capitaine, 2,190 fr. ; lieutenant 1,825 fr.

— Un rapport du maréchal Niel, en date du 23 janvier, et inséré au *Journal officiel*, propose des mesures tendant à faciliter le passage dans les services civils, à un certain nombre de sous-officiers réengagés. Le rapport termine en disant que ces mesures auraient pour conséquence d'imprimer à l'avancement dans les cadres inférieurs, en les rajeunissant, une impulsion qui ne peut manquer de produire un excellent effet sur l'armée.

Le rapport est approuvé par l'empereur.

**Etats romains.** — L'*Osservatore Romano* publie une statistique de l'armée papale. D'après ce journal, elle comprend 16,334 hommes dont 8,240 Italiens, 2,930 Français, 678 Belges, 1,713 Hollandais, 970 Suisses, 1,154 Allemands, 88 Autrichiens, 52 Russes, 234 Canadiens, 184 Anglais, 2 Suédois, 42 Espagnols, 13 Portugais, 1 Marocain, 1 Mexicain, 13 de l'Amérique du Nord, 2 Brésiliens, 1 Péruvien, 3 Turcs, 3 Syriens, 1 Océanien et 1 Tunisien.

Cette statistique ne diffère pas sensiblement de celles qui ont paru l'année dernière et en 1867. Elle ne donne pas une idée exacte de la proportion entre le chiffre de l'élément étranger et celui de l'élément indigène, puisque l'on affecte de considérer comme également indigènes les Italiens de l'état du Pape et ceux du royaume d'Italie. Les 52 Russes sont plutôt des sujets russes, polonais, courlandais, caucasiens, etc., que des Russes proprement dits. Les 184 Anglais sont, en réalité, presque tous Irlandais. Le Mexicain est le prince Iturbide, sous-officier de dragons.

 Nos abonnés sont informés que nous prendrons prochainement en remboursement sur la poste le montant de l'abonnement de l'année 1869.

L'Administration de la REVUE MILITAIRE SUISSE achètera, au prix de fr. 10 le volume, les exemplaires complets de l'année 1865 qui lui seront présentés.